

DEC214109DR20

Décision portant délégation de signature à M. Michel Berlinguer, responsable du service technique et logistique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clara Herer, déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur (DR20)

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC213806DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Clara Herer, déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clara Herer, déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à M. Michel Berlinguer, ingénieur d'études, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 1^{er} janvier 2022

La déléguée régionale
Clara Herer

